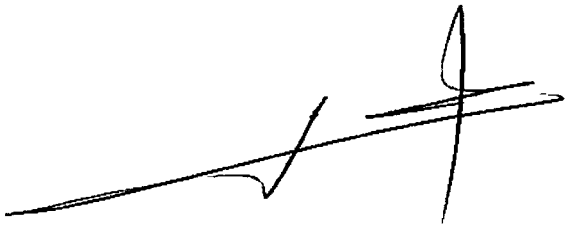
Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST DENIS DE LA REUNION - 9741 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/11/2025 - B2025/012463 - 2019 B 01055 - 439 587 775 - FRAMAKI

SAS FRAMAKI

5 Chemin des brises
97417 LA MONTAGNE

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024



5 Chemin des brises 97417 LA MONTAGNE

TEL 0262940181

© INVOKE

BILAN ACTIF

	2024			2023
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	973 274,93	243 730,25	729 544,68	759 880,00
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	130 000,00		130 000,00	130 000,00
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	*1 103 274,93*	*243 730,25*	*859 544,68*	*889 880,00*
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 511 832,12		2 511 832,12	2 511 832,00
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	*2 511 832,12*		*2 511 832,12*	*2 511 832,00*
ACTIF IMMOBILISE	**3 615 107,05**	**243 730,25**	**3 371 376,80**	**3 401 712,00**
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 307 933,93		1 307 933,93	1 272 933,00
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	*1 307 933,93*		*1 307 933,93*	*1 272 933,00*
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	64 910,75		64 910,75	55 864,00
Total disponibilités et divers	*64 910,75*		*64 910,75*	*55 864,00*
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**1 372 844,68**		**1 372 844,68**	**1 328 797,00**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**4 987 951,73**	**243 730,25**	**4 744 221,48**	**4 730 509,00**

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

© Invoke - Tableau annexe

BILAN PASSIF

	2024	2023
Capital social ou individuel Dont versé : 200 000,00	200 000,00	200 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	21 639,42	21 639,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 745 550,92	2 553 215,00
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**171 103,40**	**192 335,00**
Total situation nette	*3 138 293,74*	*2 967 189,00*
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**3 138 293,74**	**2 967 189,00**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	626 666,40	687 843,00
Emprunts et dettes financières divers	941 372,52	1 051 372,52
Total dettes financières	*1 568 038,92*	*1 739 215,52*
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 888,82	24 105,00
Dettes fiscales et sociales		
Total dettes d'exploitation	*37 888,82*	*24 105,00*
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes diverses		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**1 605 927,74**	**1 763 320,52**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**4 744 221,48**	**4 730 509,52**

© Invoke - Tableau annexe

COMPTE DE RESULTAT

	2024			2023
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	33 600,00		33 600,00	32 700,00
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**33 600,00**		**33 600,00**	**32 700,00**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			1 600,00	
Autres produits (1) (11)				130,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			**35 200,00**	**32 830,00**
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			15 944,29	3 293,00
Total charges externes			*15 944,29*	*3 293,00*
Impôts, taxes et versements assimilés			**7 142,00**	**9 134,00**
Charges de personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales (10)				
Total charges de personnel				
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			54 585,25	37 895,00
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			*54 585,25*	*37 895,00*
Autres charges (12)				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**77 671,54**	**50 322,00**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(42 471,54)**	**(17 492,00)**
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			234 502,46	234 502,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			**234 502,46**	**234 502,00**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			20 927,52	24 675,00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			**20 927,52**	**24 675,00**
RESULTAT FINANCIER			**213 574,94**	**209 827,00**
RESULTAT COURANT			**171 103,40**	**192 335,00**

© Invoke - Tableau annexe

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2024	2023
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**269 702,46**	**267 332,00**
TOTAL DES CHARGES	**98 599,06**	**74 997,00**
BENEFICE ou PERTE	**171 103,40**	**192 335,00**

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
(2) Dont produits de locations immobilières
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
(3) Dont crédit-bail mobilier
(3) Dont crédit-bail immobilier
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
(5) Dont produits concernant les entreprises liées
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général
(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes
(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles
(9) Dont transferts de charges 1 600,00
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

© Invoke - Tableau annexe

ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2024

1.1 Activité

La société FRAMAKI a enregistré un chiffre d'affaires d'un montant de 33 600 € correspondant aux loyers encaissés auprès de la société CAILLE GRANDE DISTRIBUTION, suivant le bail de location signé en 2019 afin de loger son directeur.

1.2 Autres faits caractéristiques

1.2.1 Eléments non récurrents du résultat de l'exercice 2024

La SAS FRAMAKI a encaissé 207 480 euros de dividendes en provenance de la société CRAP qu'elle détient à 79.80%.

Elle a aussi encaissé de la société GROUPE CAILLE qu'elle détient à 7.13% le solde de dividendes restant dû sur 2023 d'un montant de 27 022 €.

2. PRINCIPES, REGLES & METHODES COMPTABLES

2.1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 05/06/14 relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1.1 Créances

> Comptabilisation des créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

> Appréciation du risque de non-recouvrement des créances :

- La société procède à la dépréciation des créances dans le cas où l'insolvabilité prévisible ou notoire du débiteur est avérée. Les sommes impayées inscrites en « clients douteux » sont dépréciées nominalement à 100 %.

2.2 Changements de méthodes

2.2.1 Méthodes de comptabilisation

Aucun changement notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE RESULTAT

3.1 Immobilisations incorporelles & corporelles

> Pour une information sur les variations de l'exercice, se reporter aux états 2054 et 2055 joints.

3.2 Immobilisations financières

La liste des filiales et participations est jointes ci-après :

FRAMAKI TITRES DE PARTICIPATIONS AU 31/12/2024

SOCIETES	NOMBRE D ACTIONS	%	DEBUT	ENTREES	SORTIES	FIN
GROUPE CAILLE	1 512 047	7,13%	915 972,12 €			915 972,12 €
CRAP	3 192	79,8	55 860,00 €			55 860,00 €
SCI FRANCA	9 940	99,4%	994 000,00 €			994 000,00 €
SCI CRISMAG	20	40%	546 000,00 €			546 000,00 €
	TOTAUX		**2 511 832,12 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**2 511 832,12 €**

3.3 Capital social

Le capital social est composé de 200 000 actions de 1 € de nominal, détenues par Madame CAILLE Magali pour un montant de 99 500 €, par Monsieur Christophe CAILLE pour un montant de 99 500 € et par Monsieur François CAILLE pur un montant de 1 000 €.

(En €)	31/12/2023	Affectation résultat	Distrib.	Augm.	Dimin.	31/12/2024
Capital	**200**					**200**
Prime d'émission, de fusion						**0**
Réserve légale	**22**					**22**
Autres réserves						**0**
Report à nouveau	**2 553**	192				**2 745**
Résultat de l'exercice 2023	**192**	-192				**0**
Résultat de l'exercice 2024	**0**			171		**171**
	2 967	0	0	171	0	3 138

3.4 Créances

3.4.1 Nature des créances inscrites au bilan

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation peut être effectuée dans le cas où l'insolvabilité prévisible ou notoire du débiteur est avérée. Les sommes impayées inscrites au poste des « clients douteux » sont dépréciées nominalement à 100 % sur le montant hors taxes.

En K€	Total brut	provision	Total brut
Prêts et créances rattachées à des participations	**0**	0	**0**
Avances et acomptes versés sur commandes	**0**	0	**0**
Créances clients	**0**	0	**0**
Autres créances	**1 308**	0	**1 308**
Total créances	1 308	0	1 308

La société détient une créance de 1 308 K€ sur la SCU FRANCA qu'elle détient à 99.4%.

3.5 Provisions inscrites au bilan

> NA

3.6 Dettes inscrites au bilan

Décomposition des passifs au 31 décembre 2024 (en K€)	Total	GROUPE non gelé	HORS GROUPE non gelé
Provisions pour risques et charges	**0**	0	0
Dettes financières – Sur établissements de crédit	**627**	0	627
Dettes financières Autres	**941**	0	941
Avances et acomptes reçus sur commandes	**0**	0	0
Dettes fournisseurs (y compris sur immobilisations)	**38**	0	38
Dettes fiscales et sociales	**0**	0	0
Autres	**0**	0	0
Total passifs	1 606	0	1 606

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Engagements hors bilan

4.1.1 Engagement donnés – Clause de retour à meilleure fortune

Néant

4.1.2 Tableau détaillé des cautions

Néant

4.2.4 Engagements donnés – Indemnités de fin de carrière

Néant

4.3.1 Convention de trésorerie

Une convention de trésorerie a été conclue à la date du 31 Mai 2022 avec rétroactif au 1er janvier de cette même année entre GROUPE CAILLE et la société. Le taux a été fixé à 3%. Il est resté inchangé sur l'exercice.

4.4 Evènements post clôture

A la date d'arrêté des comptes 2024, le Président de la société n'a pas d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la SAS FRAMAKI à poursuivre son exploitation.

FRAMAKI
SAS au capital de 200 000 euros
Siège social : 5A Chemin des Brises – 97417 LA MONTAGNE
RCS SAINT-DENIS N° 439 587 775 (transféré de Nanterre)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2025 À 15H30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril à quinze heures trente, les associés de la société FRAMAKI, SAS au capital de 200 000 €, se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social de la société GROUPE CAILLÉ – 12 Avenue de la Victoire à Saint-Denis, sur convocation du Président, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Au titre de l'assemblée générale ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations sociales de **l'exercice clos le 31 décembre 2024,**
- Lecture du rapport spécial sur les opérations prévues à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes et rapports,
- Affectation du résultat de l'exercice.

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire :

- Démission du Président de la Société,
- Nomination de la nouvelle Présidente en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur **François CAILLÉ**, Président.
Assiste également à la séance, Monsieur **Jean Marc POIRIER** de la Direction Comptable, qui assure les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence que les associés présents ou représentés possèdent 200 000 actions sur les 200 000 composant le capital social de la société, que le quorum est atteint et que l'assemblée générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- L'ordre du jour,
- La feuille de présence,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial sur les conventions règlementées,
- Le projet des résolutions proposées au vote de l'assemblée,
- Les comptes de l'exercice 2024,
- Le rapport du président sur la démission.

Puis il déclare que les documents requis, ont été communiqués par courriel aux associés dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion annuel et du rapport spécial sur les conventions règlementées.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues et plus personne ne demandant à reprendre la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Au titre de l'assemblée générale ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **31 décembre 2024** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne quitus au Président de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice telle qu'elle lui est proposée par le Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 171 103 € en totalité en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire :

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission des fonctions de Président de Monsieur François CAILLÉ à compter du 25 avril 2025.

Elle donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Madame Magali CAILLÉ, née le 13 juin 1981 à SURESNES, demeurant 5A chemin des Brises – LA MONTAGNE (97417), pour une durée indéterminée aux fonctions de Présidente de la Société, en remplacement de Monsieur François CAILLÉ, Président démissionnaire.

Madame Magali CAILLÉ, qui accepte, déclare n'être frappée d'aucune des incapacité ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du procès-verbal de ses délibérations pour accomplir toutes formalités légales ou autres, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du procès-verbal de ses délibérations pour accomplir toutes formalités légales ou autres, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et le Secrétaire de séance.

FRANÇOIS CAILLÉ
PRESIDENT

JEAN MARC POIRIER
SECRETAIRE DE SEANCE

FRAMAKI
SAS au capital de 200 000 euros
Siège social : 5A Chemin des Brises – 97417 LA MONTAGNE
RCS ST DENIS N° B 439 587 775 (transféré de Nanterre)

TEXTE DES RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 AVRIL 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **31 décembre 2024** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne quitus au Président de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice telle qu'elle lui est proposée par le Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 171 103 € en totalité en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du procès-verbal de ses délibérations pour accomplir toutes formalités légales ou autres, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.